



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
22 mars 2004  
Français  
Original: anglais

---

### Deuxième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria

#### I. Introduction

1. Par sa résolution 1509 (2003) du 19 septembre 2003, le Conseil de sécurité a créé la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) pour une période de 12 mois et m'a prié de lui rendre compte tous les 90 jours de l'exécution de son mandat. Le présent rapport porte sur la période écoulée depuis la parution de mon rapport du 15 décembre 2003 (S/2003/1175).

#### II. Déploiement de la Mission

2. Le déploiement des troupes s'est accéléré au cours de la période considérée. Des contingents du Bangladesh, d'Éthiopie, d'Irlande, de Namibie et du Pakistan sont arrivés au Libéria. Les trois quartiers généraux de secteur en dehors de Monrovia (Buchanan, Tubmanburg et Zwerdu) ont été établis et, au 9 mars, la Mission comptait 12 731 membres de contingents. Le déploiement devrait être complet à la fin mars, à l'exception d'une compagnie du génie et d'un bataillon d'infanterie, qui ne seront disponibles qu'en avril.

3. Dans l'ensemble, le déploiement s'est déroulé sans gros problème. Toutefois, le 25 décembre 2003, le premier contingent devant être déployé en dehors de Monrovia, qui était en route pour Klay Junction, a été arrêté juste en dehors de la capitale par des éléments du mouvement Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie (LURD). Les dirigeants du LURD affirmaient que les troupes de la MINUL ne devraient pas être déployées tant qu'un différend qui les opposait au Président du Gouvernement national de transition du Libéria, Charles Gyude Bryant, au sujet des nominations aux 84 postes de sous-secrétaire d'État n'aurait pas été réglé. Toutefois, pour la MINUL, il ne pouvait y avoir de lien entre les deux questions. Le 27 décembre, une unité pakistanaise a sans plus de problème été déployée à Kay Junction. D'autres troupes ont ensuite été déployées à Gbarnga et à Buchanan le 31 décembre 2003 et dans les comtés de Tapeta, Tubmanburg, Zwedru, Ganta et Nimba en janvier 2004. Le 22 février, pour les raisons déjà citées, des éléments du LURD ont tenté d'empêcher le déploiement de soldats de la Mission dans le comté de Grand Cape Mount. À la suite d'une intervention de la MINUL, les soldats ont été déployés comme prévu.



4. Malgré ces progrès, il reste des régions du pays où les forces de la MINUL ne sont pas encore déployées, notamment le centre et le nord du comté de Lofa et le nord du comté de Nimba, zones qui seront couvertes par des troupes pakistanaises et bangladaises dont l'arrivée est prévue pour la fin mars. Un bataillon éthiopien, qui devrait lui aussi arriver ce mois-ci, sera déployé dans le sud-est, dans les comtés de Sinoe, River Cess, River Gee, Grand Kru et Maryland, et un contingent sénégalais devrait être déployé dans les zones contiguës à la Côte d'Ivoire.

5. À la mi-février, l'unité des Forces spéciales irlandaises et le navire de soutien logistique néerlandais *Rotterdam* ont comme prévu achevé leur tour de service, après avoir fourni un appui important pendant les phases initiales de l'opération, qui sont critiques. Les contingents fournis par le Bénin, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Mali et le Togo devant partir dans les mois qui viennent, la MINUL planifie un réaménagement coordonné des responsabilités opérationnelles dans la zone du Grand Monrovia (Secteur 1). La relève des contingents sera gérée de sorte à ce que les effectifs dont la Mission dispose pour intervenir en cas de problèmes de sécurité dans la zone de Monrovia ne soient pas réduits.

### **III. Application de l'accord de cessez-le-feu**

6. Au cours de la période considérée, l'accord de cessez-le-feu a, dans l'ensemble, été respecté à Monrovia et dans la plus grande partie du pays. Dans les zones où les forces de la MINUL sont présentes, les conditions de sécurité se sont améliorées et l'interdiction de porter des armes en public a été respectée par les groupes armés. Quelques violations mineures du cessez-le-feu, commises par les trois groupes armés, ont été signalées en dehors de la capitale. Des points de contrôle illégaux ont été installés et des coups de feu ont été échangés par des combattants du LURD, le 11 janvier à Gbarnga et le 16 janvier à Voinjama. Ces fusillades auraient été liées à une lutte de pouvoir au sein du LURD. Plusieurs coups de feu ont aussi été tirés à Buchanan au cours de ce qui aurait été un conflit entre des membres du Mouvement pour la démocratie au Libéria (MODEL).

7. Il a également été signalé des cas de harcèlement de civils, d'extorsion et de pillage par des éléments des trois factions armées. La poursuite du déploiement de la Mission et la consolidation de ses forces partout dans le pays, ainsi que les progrès du programme de désarmement, démobilisation, réadaptation et réinsertion (DDRR) devraient se traduire par une réduction du nombre de ces incidents. La MINUL a continué à confisquer des armes, notamment à l'occasion de contrôles routiers et de perquisitions.

### **IV. Activités de la Commission mixte de contrôle, de la Commission de suivi de l'application de l'Accord et du Groupe de contact international sur le Libéria**

8. La Commission mixte de contrôle, présidée par le commandant de la Force de la MINUL, a tenu six réunions au cours de la période considérée. Elle a continué de jouer son rôle de mécanisme de contrôle du cessez-le-feu, de dialogue entre les groupes armés et de contact entre la MINUL et les commandants de ces groupes sur

le terrain. Ses travaux ont porté surtout sur les violations du cessez-le-feu, les préparatifs du programme de DDRR et les efforts visant à récupérer les véhicules volés par les factions armées lors de pillages. La MINUL a continué d'insister pour que les factions armées lui fournissent la liste de leurs combattants, de leurs positions et leur matériel afin de faciliter la reprise du programme de DDRR. Le MODEL et les forces de l'ex-Gouvernement du Libéria ont indiqué qu'ils avaient presque fini d'établir la liste de leurs combattants mais le LURD n'a encore donné aucune réponse.

9. La Commission de suivi de l'application de l'Accord, présidée par la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), est un autre mécanisme important qui facilite le processus de paix. Selon l'Accord général de paix, signé le 18 août 2003 à Accra, la Commission a pour tâche de veiller à ce que l'Accord soit fidèlement respecté. À sa deuxième réunion, tenue le 4 mars à Monrovia, la Commission a fait le point des progrès accomplis dans les préparatifs de la remise en train du programme de DDRR et demandé aux groupes armés de présenter le plus vite possible la liste de leurs combattants et de leur matériel militaire. On considère généralement que la Commission serait plus efficace si les dirigeants des factions en faisaient partie et si elle se réunissait plus souvent.

10. La MINUL, la CEDEAO et le Groupe de contact international sur le Libéria coopèrent étroitement pour faire progresser le processus de paix. Le Groupe de contact se réunit régulièrement à Monrovia. Dans une déclaration faite à la presse à l'issue d'une réunion de haut niveau qui s'est tenue à New York le 5 février, il a demandé à toutes les parties de s'abstenir de toute action qui pourrait compromettre les travaux du Gouvernement national de transition, et de renoncer aux menaces, à l'intimidation et à la subversion au profit d'une politique de compromis et de dialogue. Il a également demandé aux parties de coopérer pleinement aux préparatifs du programme de DDRR.

## **V. Mise en oeuvre du processus de paix**

11. L'Assemblée législative nationale de transition s'est réunie régulièrement; au 9 mars, elle avait tenu 30 séances plénières. Deux des 74 membres de l'Assemblée doivent encore entrer en fonctions, l'un représentant le Parti de coalition panlibérien et l'autre le comté de Grand Kru. Au 9 mars, l'Assemblée avait confirmé les nominations de 19 des 23 représentants des signataires de l'Accord général de paix à qui ont été attribués les postes ministériels au sein du Gouvernement national de transition. Depuis l'inauguration du Gouvernement de transition le 14 octobre 2003, le Cabinet ne s'est réuni que deux fois. Le 7 mars, le Président de l'équipe de médiation de la CEDEAO, le général Abdulsalami Abubakar, est arrivé à Monrovia où il devait se pencher sur la question des sièges encore vacants à l'Assemblée, entre autres problèmes concernant le processus de paix.

12. La question des nominations aux 84 postes de sous-secrétaire d'État, dont l'Accord ne précise pas la répartition, continue de causer des tensions entre certains dirigeants des factions armées et le Président Bryant. Au début mars, le Gouvernement de transition avait présenté à l'Assemblée de transition une liste de 66 candidats, mais aucune nomination n'avait été officiellement confirmée. Le 26 janvier, le Président du LURD, Sekou Damate Conneh, et le dirigeant du MODEL et Ministre des affaires étrangères dans le Gouvernement de transition,

Thomas Yaya Nimely, ont publié une déclaration dans laquelle ils ont demandé que le Président Bryant soit démis de ses fonctions au motif qu'il n'avait pas nommé les titulaires des postes en question. Toutefois, la direction du MODEL et plusieurs dirigeants du LURD ont par la suite désavoué cette déclaration.

13. Vers la fin janvier, le Président Bryant a nommé les membres de la Commission électorale nationale, de la Commission vérité et réconciliation et de la Commission indépendante des droits de l'homme. Toutefois, certaines parties ont affirmé que les procédures suivies pour ces nominations n'étaient pas conformes à l'Accord général de paix, selon lequel le Président doit tenir des consultations avec l'Assemblée de transition avant de faire un choix. Le 28 janvier, mon Représentant spécial a écrit au Président Bryant pour lui demander de prévoir suffisamment de temps pour des consultations nationales et une participation de la société civile avant la création des institutions chargées des droits de l'homme.

14. Parallèlement, le conflit qui continue d'opposer Sekou Conneh et son épouse, Aisha Keita Conneh, à propos de la direction du LURD cause des divisions au sein du groupe, qui menace de se scinder en factions opposées. Comme on l'a indiqué plus haut au paragraphe 6, le conflit a donné lieu à des fusillades entre groupes rivaux dans l'intérieur du pays; il a aussi suscité des tensions entre le Président Bryant et la direction du LURD. Il s'agit d'un facteur déstabilisant qui pourrait mettre sérieusement en péril la mise en oeuvre du processus de paix, en particulier le programme de DDRR. Selon des sources appartenant au LURD, le problème a été examiné à Conakry, en Guinée, au début février, en présence de plusieurs cadres supérieurs du LURD, mais n'a pas été réglé. Les représentants des acteurs sous-régionaux et internationaux à Monrovia, dont la MINUL, la CEDEAO et le Groupe de contact international sur le Libéria, poursuivent leurs efforts de conciliation.

15. En ce qui concerne les élections, le Conseil de sécurité a prié la MINUL d'aider le Gouvernement national de transition, avec le concours d'autres partenaires internationaux, à préparer les élections nationales. Le Secrétariat s'apprête à dépêcher au Libéria une mission d'évaluation des besoins qui consultera la MINUL, le Gouvernement de transition, la Commission électorale et d'autres acteurs au sujet de ce que l'ONU pourrait faire pour faciliter les élections nationales, prévues pour octobre 2005.

## VI. Aspects régionaux

16. Le Gouvernement de transition et la MINUL ont continué de rechercher des moyens de gérer les aspects régionaux du conflit au Libéria. Le Président Bryant a assisté au Sommet de la CEDEAO à Accra, le 19 décembre 2003, et, pendant la période considérée, s'est rendu au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Guinée et en Sierra Leone. Ces voyages ont contribué à améliorer les relations entre le Libéria et ses voisins et à mobiliser ceux-ci en faveur du processus de paix au Libéria. En outre, les visites officielles du Président Bryant en Guinée et en Sierra Leone ont aidé à relancer la coopération entre les pays de l'Union du fleuve Mano et ont redonné vigueur aux projets d'organisation d'un sommet dans les mois à venir.

17. Le Commandant de la force de la MINUL a rencontré ses homologues de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et de la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI) à Abidjan le 13 février. Les discussions ont notamment porté sur la coordination militaire nécessaire pour réprimer les activités

transfrontières qui ont causé et continuent de causer des conflits dans la sous-région. Mon Représentant spécial pour le Libéria a également rencontré ses homologues de la MINUCI, de la MINUSIL, du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS) et du Bureau des Nations Unies en Afrique de l'Ouest à Dakar, du 18 au 21 février, pour passer en revue les activités et coordonner les mesures visant à régler les problèmes transfrontières, notamment les déplacements de combattants, le recours à des mercenaires, la circulation des armes légères et le rapatriement des combattants étrangers.

18. Dans une déclaration à la presse publiée après sa réunion du 5 février, le Groupe de contact international sur le Libéria a exhorté tous les États de la sous-région à appuyer la mise en oeuvre de l'Accord général de paix, à faire le nécessaire pour que leurs territoires ne puissent pas être utilisés par des éléments armés pour déstabiliser leurs voisins, et à renforcer la coopération sous-régionale. Il a aussi souligné qu'il importait d'aborder les problèmes transfrontières, en particulier les mouvements d'armes et de combattants, dans une perspective sous-régionale. Il a instamment prié la MINUL, le Gouvernement de transition et la direction des factions armées de faire en sorte que tous les combattants libériens restent sur le territoire du Libéria pour que les processus de paix dans les pays voisins aient une chance d'aboutir.

## **VII. Préparatifs du programme de désarmement, démobilisation, réinsertion et rapatriement**

19. Comme je l'ai noté dans mon rapport du 15 décembre 2003, une opération de désarmement et de démobilisation a été lancée le 7 décembre 2003 dans un centre de cantonnement situé au Camp Scheffelin, en périphérie de Monrovia. Plus de 12 000 combattants, pour la plupart des anciens soldats du Gouvernement et membres de milices, se sont présentés, ce qui dépassait nettement les capacités des installations. Des problèmes ont surgi du fait de malentendus quant aux prestations auxquelles ils auraient droit. Au cours des trois jours suivants, des mécontents ont causé des troubles au Camp Scheffelin et à Monrovia. La situation s'est améliorée après que la MINUL a rencontré le Ministre de la défense et les commandants des anciennes forces du Gouvernement et a indiqué que les ex-combattants recevraient une première allocation quand ils auraient rendu leurs armes. Le programme de DDRR a été suspendu le 17 décembre et ses aspects opérationnels ont été analysés. Au moment de la suspension du programme, 12 664 combattants avaient été désarmés et enregistrés et s'étaient vu délivrer un reçu leur permettant de participer au programme, et 8 686 armes diverses avaient été recueillies.

20. Le 15 janvier 2004, la MINUL a tenu une réunion avec les commandants des factions, le Gouvernement de transition, les organismes des Nations Unies et d'autres intéressés. Il a été décidé que, pour que le programme de DDRR puisse reprendre, il faudrait que les conditions suivantes soient remplies : mise en oeuvre d'une campagne de sensibilisation des combattants; présentation à la MINUL par les trois factions armées de listes de leurs combattants, positions et armes; création de centres de cantonnement dotés des services nécessaires; et déploiement d'un nombre suffisant d'unités de la MINUL pour que la sécurité puisse être assurée. Le Comité de coordination technique du Groupe mixte de mise en oeuvre du programme de

DDRR a été chargé de mettre au point au plus vite les aspects opérationnels du programme.

21. Le Groupe de l'information de la MINUL a mené une campagne de sensibilisation intensive, avec la participation des commandants des trois factions armées et de représentants de la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, ainsi que des organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales. Des équipes d'information se sont rendues dans tous les lieux où se trouvaient des groupes de combattants des trois factions. Des messages ont été diffusés sur la station de radio de la Mission. La campagne a permis d'informer les combattants au sujet du programme de DDRR. Elle a aussi aidé non seulement à faire comprendre au public le rôle de tous les organismes des Nations Unies au Libéria, mais aussi de mettre l'accent sur l'importance de la réconciliation et sur le fait que les familles et les collectivités qui accueillent des ex-combattants démobilisés devront savoir pardonner. En outre, elle a aidé à apaiser les craintes suscitées par l'interruption du programme de DDRR, à mobiliser un appui renouvelé en faveur de celui-ci et à faire mieux comprendre en quoi il consiste. D'importantes quantités d'armes et de munitions ont été recueillies pendant la campagne. À des cérémonies symboliques organisées à Gbarnga et à Tubmanburg au début février, M. Conneh s'est dessaisi d'un certain nombre d'armes et a exhorté les combattants du LURD à participer au programme.

22. Le Comité de coordination technique a achevé l'élaboration des plans opérationnels pour le processus de désarmement et de démobilisation et a, avec la MINUL, déterminé l'emplacement des centres de désarmement et de cantonnement. Deux organisations non gouvernementales, la Fédération luthérienne mondiale et Readcorp, construisent les quatre premiers centres de cantonnement à Monrovia, Tubmanburg, Gbarnga et Buchanan. Des ex-combattants désarmés participent aux travaux de construction des camps, qui devraient s'achever vers la fin mars. Par ailleurs, d'ici à la fin mars, les unités déployées par la MINUL devraient être suffisantes pour assurer la sécurité du processus de DDRR. À ce moment, la Mission devrait donc être en mesure de fixer, en consultation avec tous les intéressés, la date de la reprise du programme. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) joue un rôle moteur dans la préparation des volets réadaptation et réinsertion.

23. Pour aider à répondre aux besoins humanitaires des combattants, le Gouvernement a organisé une distribution de riz. La MINUL a fourni un soutien logistique et, ces dernières semaines, quelque 2 000 sacs de riz ont été livrés aux combattants par l'intermédiaire des commandants de secteur, en coopération avec les chefs locaux des factions. Il est à espérer que cette mesure réduira le nombre de cas de pillage et d'extorsion de vivres par des éléments armés. Toutefois, le processus de cantonnement devant prendre plusieurs mois, il faudra probablement que le programme se poursuive.

24. Au 5 mars, les annonces de contributions au fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le programme de DDRR s'élevaient à 11,3 millions de dollars et 8 millions de dollars avaient été versés. Quelque 5 millions de dollars ont été réservés à des projets tels que la gestion du camp, la gestion des vivres, les activités destinées à orienter les ex-combattants avant leur sortie du camp, les examens médicaux et le transport des combattants. Ces fonds devraient être épuisés à la fin juin 2004. Des fonds supplémentaires doivent donc être obtenus d'urgence pour

financer le processus de démobilisation, ainsi que les programmes de réinsertion sociale et économique des ex-combattants.

### **VIII. Appui à la réforme du secteur de la sécurité**

25. Dans sa résolution 1509 (2003), le Conseil de sécurité a demandé à la MINUL d'aider le Gouvernement national de transition à surveiller et à restructurer la force de police du pays, de mettre au point un programme de formation de la police civile et d'aider à former celle-ci, ainsi que d'aider le Gouvernement à constituer de nouvelles forces armées libériennes restructurées en collaboration avec la CEDEAO, les organisations internationales et les États intéressés. Au 9 mars, la composante Police civile de la MINUL comptait 518 agents, dont 278 membres de la police civile et deux unités de police constituées de 120 hommes chacune. Une troisième unité de police constituée devrait être déployée en avril. Le 8 mars, des équipes de policiers civils ont commencé à se déployer auprès des équipes locales à Tubmanburg, Buchanan, Gbarnga et Zwedru. D'autres formateurs et conseillers pour les questions de police seront déployés progressivement, selon les besoins sur le terrain et les évaluations régulières des équipes.

26. Depuis que la composante Police civile a commencé son programme de déploiement de policiers civils auprès de la police nationale libérienne le 15 décembre 2003, elle a couvert quelque 2 000 postes. Elle répond aux appels, se rend sur les lieux de crimes et fait des enquêtes, mène des activités visant à faire respecter les droits de l'homme, administre des dossiers de police et assure le maintien de l'ordre au niveau des collectivités. La composante Police civile s'efforce aussi de rétablir des services de police dans les zones que le conflit civil a contraint les policiers de quitter. À cet égard, le commissariat central de Bushrod Island, qui se trouve dans un quartier très peuplé de Monrovia où une surveillance policière est plus qu'indispensable, a été choisi comme bénéficiaire de fonds au titre des projets à effet rapide de la MINUL.

27. Un programme de patrouilles conjointes aux fins de la prévention du crime a été lancé le 15 décembre 2003 sous le nom d'« Opération rétablissement du calme »; au 19 février, il y avait eu 265 patrouilles conjointes. Parallèlement, 186 patrouilles de l'Équipe spéciale conjointe, soutenues par des policiers armés relevant d'unités de police constituées, ont été déployées dans des localités de Monrovia considérées comme particulièrement touchées par la criminalité violente. La composante Police civile a aidé à créer un système d'intervention d'urgence sur appels téléphoniques à un numéro spécial, lequel a donné de bons résultats en matière de prévention des émeutes. Elle a aussi mené avec la police nationale des enquêtes conjointes sur des crimes graves tels que viols et meurtres en série. À cet égard, la police nationale a mis en place un système de suivi de la criminalité conçu par la composante Police civile de la MINUL.

28. Le 12 janvier, la MINUL a lancé un programme visant à former une force de police libérienne provisoire de 400 hommes, qui assurera le maintien de l'ordre à Monrovia en attendant la formation d'une nouvelle police nationale libérienne restructurée. Au 5 mars, 178 policiers avaient suivi le stage et 74 étaient en cours de formation; le programme devrait s'achever en avril. La planification des opérations de sélection, de contrôle et de formation des membres de la nouvelle force de police est en cours. Il va être créé un Comité pour le respect de la primauté du droit,

comprenant des représentants de la MINUL et du Gouvernement de transition, qui sera chargé de sélectionner des candidats pour la nouvelle force de police. Conformément aux règles établies en matière d'enregistrement, de contrôle et de sélection, la composante Police civile est en train de procéder à l'enregistrement des agents de la force publique et, en même tant, d'évaluer et d'aider les services de sécurité libériens. Au 9 mars, 1 474 membres de la police nationale et 1 187 membres des services spéciaux de sécurité avaient été enregistrés. Une évaluation des besoins à court et à long terme, indispensable à l'établissement des futurs services de police au Libéria, est en cours; les résultats seront présentés aux donateurs.

29. Le système pénitentiaire du Libéria laisse à désirer et connaît notamment les problèmes suivants : la capacité des prisons est insuffisante, le système de suivi des détenus ne fonctionne pas bien, ce qui fait obstacle à l'exécution rapide des décisions judiciaires, les conditions de sécurité ne sont pas bonnes et les ressources font défaut. La composante Police civile examine avec le Ministère de la justice et le Comité international de la Croix-Rouge des moyens d'améliorer la situation. Des représentants du système pénitentiaire travaillent avec des membres du Gouvernement à la réouverture de la prison centrale de Monrovia; à cette fin, il s'agit de mettre au point une méthode d'analyse des besoins de formation et un programme de formation du personnel, et d'arrêter des règles et procédures qui régiront l'administration de la prison.

30. Seuls quelques tribunaux fonctionnent actuellement au Libéria. La composante judiciaire et la composante Droits de l'homme et protection, ainsi que le PNUD, examinent avec le Président de la Cour suprême et le Ministère de la justice les moyens de régler les problèmes liés à la remise sur pied des tribunaux et à leur dotation en matériel. La priorité est de remettre sur pied des tribunaux pénaux et autres à Monrovia, avant de faire de même dans le reste du pays.

## **IX. Rétablissement de l'autorité de l'État**

31. La MINUL aide actuellement le Gouvernement national de transition à se préparer à rétablir l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays. Ces derniers mois, le Gouvernement a pu résorber en partie les arriérés de traitement des fonctionnaires. La plupart des Ministères manquent encore toutefois de moyens d'action après avoir été pillés l'an dernier au cours des combats à Monrovia. La MINUL aide les ministères et autres institutions publiques à dresser des plans de restructuration et de renforcement de leur capacité opérationnelle ainsi qu'en vue du rétablissement de l'administration civile à l'intérieur du pays. À ce propos, la MINUL coopère étroitement avec le Ministère de l'intérieur à l'élaboration de stratégies de rétablissement de l'administration locale à l'intérieur du pays, lorsque les conditions de sécurité le permettront. Le PNUD a créé un fonds d'affectation spéciale pour financer le renforcement des capacités.

32. La composante Affaires civiles a effectué des visites d'évaluation auprès des pouvoirs locaux des comtés de Bomi, Cape Mount, Montserrado, Margibi, Bong, Grand Bassa, Nimba et Grand Gedeh. Dans la plupart des cas, les infrastructures du siège des pouvoirs locaux ont été détruites et leurs opérations sont limitées. De surcroît, la plupart des fonctionnaires locaux nommés par l'État ont été contraints de se réfugier à Monrovia pendant le conflit. Bien souvent, les factions armées les ont



remplacés par leurs propres représentants, dont beaucoup ne paraissent pas disposés à céder la place. La MINUL s'emploie, en étroite concertation avec le Ministère de l'intérieur, à résoudre cette question pour que les administrateurs nommés par l'État puissent prendre leurs fonctions.

33. Les spécialistes des affaires civiles de la MINUL participent par ailleurs à plusieurs endroits au règlement des différends au sujet de la restitution à leur propriétaire légitime de logements et terres occupés illégalement. Ce problème ne fait que s'amplifier avec le retour de déplacés en nombre de plus en plus élevé. Les spécialistes des affaires civiles de la MINUL se concertent avec les communautés locales des comtés accessibles pour définir des projets prioritaires se prêtant à l'appui de projets à effet rapide.

34. Agissant en collaboration avec le Groupe de la parité entre les sexes, la composante Droits de l'homme et protection cherche à renforcer la capacité du Ministère de la condition féminine et du développement, notamment en formant le personnel du Ministère à Monrovia et à l'intérieur du pays à l'exécution de programmes sexospécifiques ainsi que dans d'autres domaines de renforcement des capacités opérationnelles. Le Groupe de la parité entre les sexes diffuse dans tout le pays des affiches sur des grands thèmes liés à l'égalité entre hommes et femmes.

35. Aux termes de la résolution 1509 (2003) du Conseil de sécurité, la MINUL doit aider le Gouvernement de transition à rétablir une gestion appropriée des ressources naturelles. Le personnel qualifié qui sera chargé de planifier et d'administrer cette aide devrait être recruté dans les semaines à venir.

## **X. Information**

36. La composante Information de la Mission joue un rôle essentiel dans la promotion du processus de paix en portant les messages essentiels à la connaissance de la population au moyen de Radio MINUL, en collaboration avec les médias locaux et internationaux, et par la sensibilisation au niveau communautaire, en faisant appel aux communications et à des troupes de théâtre traditionnelles et au moyen d'affichettes et de brochures. Comme indiqué plus haut au paragraphe 21, cette composante joue un rôle moteur dans la sensibilisation au programme de DDRR. Radio MINUL, qui diffuse 24 heures sur 24, est la station qui a la plus grande audience du pays, à l'ouest jusqu'à Tubmanburg, à l'est jusqu'à Buchanan et au nord, jusqu'à Kakata. Les combattants qui se trouvent dans ces zones indiquent que c'est grâce à Radio MINUL qu'ils sont informés des opérations de DDRR.

## **XI. Droits de l'homme et protection des civils**

37. Le Libéria est toujours en situation de crise dans le domaine des droits de l'homme. Si la sécurité s'est améliorée dans l'ensemble du pays grâce au déploiement de personnel de maintien de la paix, l'absence généralisée d'autorité civile est une source de problèmes graves. Des cas isolés d'agressions contre des civils – assassinats, torture, viols, harcèlement, pillage, extorsion, travail forcé et atteintes à la liberté de circulation et aux libertés individuelles – commises par des éléments liés aux factions armées ont été signalés. La plupart de ces exactions et violations se sont produites dans des zones isolées où du personnel de maintien de la

paix n'a pas été déployé. Cependant, il est également très difficile de poursuivre les agresseurs dans les zones où des contingents ont été déployés, en l'absence d'autorités policières et autres autorités civiles.

38. La composante Droits de l'homme et protection aide le Gouvernement de transition à établir un projet de loi sur la mise en place de la Commission vérité et réconciliation, qui doit être soumis à l'examen du Gouvernement et devrait constituer la base du processus de consultation nationale. Le Rapport sur l'évaluation des besoins concernant le Libéria établi conjointement par l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale pour la période se terminant en octobre 2005, paru en février 2004, couvrait l'aide aux institutions de défense des droits de l'homme telles que la Commission vérité et réconciliation et la commission nationale indépendante des droits de l'homme. La MINUL poursuit sa collaboration avec le Gouvernement de transition pour veiller à ce que la mise en place des commissions réponde aux meilleures pratiques internationales et à ce que le règlement d'application réponde aux normes internationales en la matière.

39. Le Libéria a ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et son Protocole facultatif relatif aux pétitions individuelles, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ainsi que le Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Les instruments de ratification de ces traités n'ont toutefois pas encore été communiqués à l'Organisation des Nations Unies. Le 31 janvier, mon Représentant spécial a demandé par écrit au Président Bryant qu'il intervienne pour que ces instruments soient mis au point et déposés. Les discussions se poursuivent avec le Gouvernement de transition au sujet d'un projet de déclaration des droits de l'homme, que la MINUL a soumis à l'examen du Président Bryant en octobre 2003.

40. La composante Droits de l'homme de la MINUL poursuit la formation aux droits de l'homme à l'intention des organisations non gouvernementales ainsi que du Parlement de transition, au titre du programme organisé par la composante Police civile, et mène des activités de sensibilisation. De plus, en collaboration avec le PNUD, la MINUL poursuit la mise à jour de sa base de données sur les violations graves des droits de l'homme et du droit humanitaire liées à la guerre, concernant notamment les auteurs, les victimes et les témoins.

## **XII. Situation humanitaire**

41. Le déploiement de la MINUL en dehors de Monrovia a permis d'améliorer l'acheminement des secours humanitaires aux populations vulnérables de l'intérieur. Des organismes humanitaires ont procédé à des évaluations à court terme concernant les villes et zones avoisinantes de Gbarnga, Tubmanburg, Buchanan, Voinjama, Harper et Zwedru. Environ 12 000 réfugiés de pays voisins sont rentrés chez eux de leur plein gré en franchissant la frontière occidentale du Libéria. Ces retours n'étaient ni organisés ni encadrés et ont donné lieu à des problèmes de protection, étant donné l'insécurité qui règne dans certaines parties du pays où la MINUL n'est pas encore entièrement déployée. Cela signifie néanmoins qu'un renouveau de confiance dans le processus de paix au Libéria est en train de gagner la sous-région. Le HCR a enregistré 3 000 rapatriés qui ont reçu des secours et des vivres du PAM à leur arrivée. Le HCR conduit le programme global de retour et réinstallation de réfugiés et autres catégories d'éléments déplacés, qui relève d'un

comité interinstitutions coprésidé par le Coordonnateur pour les affaires humanitaires et la Commission de rapatriement et de réinstallation des réfugiés du Libéria.

42. La situation humanitaire reste déplorable dans les camps de déplacés des environs de Monrovia et des comtés avoisinants, qui regroupent quelque 250 000 personnes. Entre novembre 2003 et janvier 2004, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont réinstallé dans leur logement en ville ou dans des camps des déplacés qui occupaient des abris illégaux dans le centre de Monrovia. Selon les estimations, 10 000 déplacés ont par ailleurs quitté spontanément des camps de déplacés pour se rendre dans des zones relativement accessibles telles que les comtés de Bomi, Bong, Margibi et Grand Cape Mount.

43. Les réfugiés et déplacés qui rentrent chez eux se heurtent à des problèmes multiples. Les abris et logements ont été détruits, les routes sont en mauvais état et les institutions locales prestataires de services sont généralement inexistantes. La première préoccupation des personnes qui rentrent chez elles est de pouvoir produire leur nourriture. Elles espèrent pouvoir procéder aux semailles qui doivent avoir lieu avant le début de la session des pluies, vers le mois de mai. C'est pourquoi elles doivent disposer de semences, outils et autres intrants agricoles avant cette date. La FAO et les organisations non gouvernementales qui lui sont associées cherchent à relever ce défi et ont ainsi commencé à fournir des semences et des outils aux résidents des comtés de Bong, Margibi et Montserrado. L'OMS a fourni des médicaments à la composante militaire de la MINUL pour qu'elle puisse fournir une aide médicale dans les localités où les services de santé n'ont pas encore été remis en place. Le PAM prévoit pour sa part d'étendre son programme d'aide alimentaire aux communautés des sept comtés accessibles depuis peu.

44. La sécurité s'améliorant et les retours se multipliant, la coordination de l'aide humanitaire portera de plus en plus sur les zones rurales plutôt que sur Monrovia. Les bureaux destinés aux organismes des Nations Unies devraient être opérationnels au cours des prochaines semaines dans les quatre centres humanitaires désignés de Gbarnga, Voinjama, Zwedru et Harper.

45. Des analyses et des études cartographiques de la vulnérabilité ont été effectuées pour renforcer la base de données des organismes des Nations Unies et aider à cibler et hiérarchiser l'assistance. Ces études ont permis de déterminer les groupes vulnérables ayant besoin de vivres, d'alimentation en eau et de services de santé et d'éducation. Selon les estimations de l'Appel global lancé en novembre 2003, à la fin de 2004, 350 000 déplacés, quelque 15 000 réfugiés sierra-léonais, plus de 150 000 rapatriés, 350 000 enfants d'âge scolaire et des membres d'autres groupes vulnérables ont bénéficié d'une assistance. Les anciens combattants et les communautés d'accueil touchées par la guerre recevront également une aide alimentaire afin de favoriser la réadaptation et la réinsertion dans les communautés locales.

### **XIII. Relèvement national**

46. Au début de mars 2004, la MINUL avait lancé plus de 50 projets à impact rapide à Monrovia en faisant appel à des entrepreneurs locaux, notamment pour le service de voirie, la réfection des routes et l'installation d'éclairage public. Elle a aussi soutenu la rénovation d'un peu plus de 20 écoles primaires, secondaires et

professionnelles ainsi que la construction d'un centre d'accueil provisoire à l'intention des anciens enfants soldats. En outre, 45 projets sont à l'étude, essentiellement dans le domaine de l'éducation, de la santé, de l'eau et de l'assainissement. Le PNUD et la Banque mondiale collaborent étroitement à la formulation d'un programme de développement partant des communautés visant à soutenir le relèvement social et économique après le conflit.

47. Les programmes de relèvement et de remise en état commencent déjà à transformer peu à peu l'existence des citoyens à Monrovia et dans les comtés proches accessibles. La campagne « Rentrée des classes », lancée à l'initiative de l'UNICEF avec le soutien de plusieurs organismes des Nations Unies, en étroite collaboration avec le Ministère de l'éducation, est en train de relancer l'éducation. Des milliers d'enseignants ont été formés et un guide à l'intention des enseignants a été publié. À la mi-mars, quelque 7 600 malles pédagogiques d'urgence avaient été distribuées, dotant environ 577 000 enfants de fournitures scolaires.

48. Le Gouvernement de transition, et en particulier le Président Bryant, ont joué un rôle très actif avec l'ONU, la Banque mondiale, les bailleurs de fonds et d'autres partenaires, en lançant à la fin de 2003 une évaluation ambitieuse et globale des besoins du Libéria en matière de reconstruction. Cette opération a conduit à l'élaboration du cadre de transition axé sur les résultats qui couvre 9 volets, 13 secteurs et 7 thèmes intersectoriels. Cette évaluation porte sur les objectifs et les besoins de reconstruction et de développement du pays à court et moyen terme et a alimenté les travaux de la Conférence internationale sur la reconstruction du Libéria tenue au Siège de l'ONU les 5 et 6 février. Une forte appropriation nationale a représenté un élément important de l'établissement du cadre de transition axé sur les résultats. Les contributions annoncées lors de la Conférence, pour répondre aux besoins en matière de secours et de reconstruction, se sont chiffrées au total à 522 millions de dollars. Le cadre de transition vient compléter l'Appel global pour 2004 concernant les activités humanitaires au Libéria lancé en novembre 2003. Il faudra aborder comme il convient les problèmes humanitaires multiformes au cours des mois à venir si l'on veut jeter des bases solides pour la reconstruction et le relèvement du pays.

49. En partant de la réussite de la Conférence sur la reconstruction, le Gouvernement de transition, l'ONU, les donateurs et d'autres partenaires cherchent à mettre en place rapidement un mécanisme de gestion et de coordination afin que le cadre de transition soit réalisé en temps voulu. Ce mécanisme servira à assurer l'efficacité et la transparence dans l'affectation des ressources annoncées par les donateurs au cours de la Conférence ainsi qu'une étroite coordination entre le Gouvernement et ses partenaires dans la reconstruction.

#### **XIV. Appui à la Mission**

50. Étant donné la grave pénurie de locaux à usage de bureaux au Libéria et surtout à Monrovia, la Mission utilise provisoirement des conteneurs préfabriqués. Les négociations se poursuivent en vue de l'aménagement d'un quartier général permanent dans la capitale, qui accueillerait toutes les composantes de la Mission. On s'emploie à construire des bureaux et à remettre en état des bâtiments existants pour loger le personnel civil qui sera affecté aux différents secteurs.

51. Au 2 mars, 223 fonctionnaires civils internationaux avaient été déployés au Libéria, 51 étaient en déplacement et 54 autres étaient en cours de recrutement. Il y a au total 607 postes civils internationaux.

## **XV. Aspects financiers**

52. Par sa résolution 58/261 du 23 décembre 2003, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 564 494 300 dollars et a décidé de répartir entre les États Membres un montant brut de 450 millions de dollars au titre de la MINUL pour la période allant du 1er août 2003 au 30 juin 2004.

53. Au 31 janvier 2004, les contributions non acquittées au compte spécial de la MINUL se chiffraient à 441,6 millions de dollars. Les contributions non acquittées à l'ensemble des opérations de maintien de la paix se chiffraient à cette date à un total de 2,2 milliards de dollars.

## **XVI. Observations**

54. Malgré les difficultés rencontrées pour lancer le programme de DDRR, des progrès notables ont été enregistrés au cours des trois derniers mois dans l'amélioration de la sécurité dans le pays, la fourniture de l'aide humanitaire et la mise en oeuvre du processus de paix. Grâce au déploiement de la force de la MINUL aux quartiers généraux de secteur de Buchanan, Tubmanburg et Zwedru, et d'autres emplacements des quatre secteurs, ainsi qu'au renforcement des patrouilles aériennes et terrestres, la Mission est beaucoup mieux en mesure de stabiliser l'intérieur du pays. L'achèvement du déploiement des forces dans l'ensemble du pays au cours des prochaines semaines devrait encore améliorer la sécurité, faciliter l'affectation de personnel civil de la MINUL et d'organismes des Nations Unies en dehors de la capitale, aider à asseoir l'autorité de l'État et faciliter la libre circulation des personnes, tout en permettant la reprise de l'opération de DDRR. Les activités de la composante Police civile ont par ailleurs permis d'améliorer le maintien de l'ordre. Il s'agit maintenant de déployer les éléments de police civile à l'intérieur et d'entreprendre la restructuration du Parlement.

55. Malgré le manque de ressources, le Gouvernement de transition et l'Assemblée de transition ont accompli des progrès remarquables dans l'application de l'Accord général de paix. Il reste toutefois beaucoup à faire pour asseoir les acquis sur la voie de la paix, de la stabilisation et de la réconciliation. Les efforts concertés et résolus de toutes les parties libériennes sont indispensables à cette fin. Je tiens à souligner que les parties doivent oeuvrer de concert de manière constructive et s'abstenir de toute action risquant d'hypothéquer le fonctionnement du Gouvernement de transition.

56. Les factions armées doivent remettre immédiatement à la MINUL les listes de combattants, de positions et d'armes pour que l'opération de DDRR puisse commencer. J'engage en outre les dirigeants et chefs des groupes armés à coopérer sans réserve avec la MINUL pour veiller à ce que les combattants soient bien informés au sujet du programme, de sorte qu'il puisse se dérouler de manière ordonnée. J'invite les donateurs à envisager d'urgence de verser des contributions supplémentaires au fonds d'affectation spéciale du PNUD pour le programme de

DDRR afin que tous ses éléments soient financés comme il convient. La réussite du programme de DDRR, en particulier la mise en place de programmes-relais et de possibilités de réinsertion à long terme, viendra étayer les efforts déployés pour rétablir une paix durable.

57. Je suis heureux de constater que les donateurs ont répondu généreusement à la Conférence internationale pour la reconstruction du Libéria, tenue en février. Il faut maintenir la dynamique suscitée par la Conférence pour pouvoir répondre aussitôt que possible aux besoins en matière de reconstruction et de relèvement du pays définis dans le cadre de transition. À ce propos, je me félicite des mesures de suivi prises sous l'impulsion du Gouvernement de transition avec l'appui de ses partenaires internationaux et nationaux.

58. Il ne faut pas oublier que le pays est toujours aux prises avec une crise humanitaire qui appelle une intervention d'urgence. Un problème pressant concerne l'aide au retour de dizaines de milliers de réfugiés et de déplacés dans leurs communautés d'origine. L'appel global concernant l'assistance humanitaire n'a toujours pas suscité suffisamment de fonds et j'engage les donateurs à fournir des ressources supplémentaires. Une intervention humanitaire d'urgence concertée est indispensable dans les mois à venir si l'on veut jeter des bases solides pour les opérations de reconstruction proposées.

59. De nombreux problèmes délicats appellent toujours une solution judicieuse, dont notamment la reprise du programme de DDRR, la poursuite de la participation des groupes armés au processus politique et la persistance de nombreux problèmes transfrontaliers qui risquent de ramener l'instabilité, non seulement au Libéria, mais également chez ses voisins. À ce propos, la Commission de suivi de l'application devra impérativement jouer un rôle plus actif et central au cours des mois à venir pour faciliter le dialogue entre les parties libériennes et surmonter les obstacles au processus de paix. De surcroît, l'Organisation des Nations Unies continuera d'ouvrir la voie au moyen de consultations entre ses éléments de maintien de la paix, les organismes des Nations Unies, les gouvernements intéressés et autres partenaires, afin de dégager une formule sous-régionale concertée pour régler les problèmes transfrontaliers qui sont source d'instabilité et d'insécurité dans les pays de l'Union du fleuve Mano, en Côte d'Ivoire et dans l'ensemble de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.

60. Pour conclure, je voudrais rendre hommage à mon Représentant spécial, M. Jacques Paul Klein, ainsi qu'au personnel civil et militaire de la MINUL pour leurs contributions aux efforts tendant à rétablir la paix et la stabilité au Libéria. Je voudrais également remercier la CEDEAO, les membres du Groupe de contact international sur le Libéria, les organismes des Nations Unies et les organisations humanitaires qui s'emploient sans relâche à aider le peuple libérien à construire un avenir plus prometteur dans la paix et la sécurité.

---